



Ma fille veut me céder sa part de la maison

Par **saltadora**, le **04/03/2015** à **12:42**

Bonjour,

je viens vers vous pour avoir des précisions avant de le faire définitivement :

mes deux filles ont acheter une maison ou je vis avec elle,mais depuis trois ans une de mes filles a quitter cette maison et vit avec un copain dans un autre département .

elle voudrais me céder gratuitement ça part.

pouvez vous me dire les frais que ça va engendrer autant pour elle que pour moi ?????

Ou il serais mieux que je soit en usufruit pour éviter de me retrouver a la rue a cause de personnes extérieur copain ami qui voudrais profiter de la situation.

merci et bonne journée

Par **domat**, le **04/03/2015** à **13:05**

bjr,

toutes modifications de propriété d'un bien immobilier doit se faire par un acte notarié.

donc il faut contacter un notaire qui vous indiquera les frais de donations.

cdt

Par **saltadora**, le **04/03/2015** à **13:13**

Bonjour merci de me répondre

je pense bien passer par le notaire mais y aura-t-il que des frais notarié ou autre chose?

Par **domat**, le **04/03/2015** à **13:33**

il y aura comme toute mutation immobilière des taxes à payer au trésor public et des

émoluments à payer au notaire pour son travail fonction de la valeur de la transaction.